Prénom:			Date:		ÉVALUATION
Nom:					THE PERSON NAMED IN
					V. Janes
tuation	20			10	2
ersonne sur qua n 2050, selon un anté (OMS) publi e protéger du bru	itre, souffrin rapport de é le mardi 2 uit, surveille	nnes dans le monde ont de problèmes d'Organisation mond mars [2021]. [] Che les médicaments n hygiène sont recom	d'audition diale de la ez l'adulte, ocifs pour	r éviter les pertes au	aditives.
iquer, à étudier e	t à gagner le	ur vie. Elle peut éga	lement avoir	un impact sur leur sa	es personnes à commu- anté mentale et sur leu ir général de l'OMS. []
		d'informations clair accès aux soins ».	es sur ces tro	oubles et la stigmat	cisation de ceux qui en
ourrent « timiter	it souvent t	acces aux soms ».			D'après le huffingtonpost.fr.
			-	t aux questions suiv	
Qui ? (Combien de	personnes cela	concerne-t-il ?)			
Quand ? (Pour qua	and ce constat	est-il prévu ?)			
Comment ? (Com	ment éviter ce	oroblème ?)			
Pourquoi ? (Pour	quoi est-ce un _l	problème ?)			
C2 2 Formu	ller la problé	ematique posée par	la situation.		/ 2 pts
Connaissand	ces				
		ence entre les effet	s auditifs et la	es effets extra-auditi	ifs
du bruit.	1				/ 2 pts

ÉVALUATION

DOC. 1 Les principales causes de surdité

La surdité de transmission

Problème de transmission du signal sonore dans l'oreille externe ou moyenne

Principales causes:



Malformation de naissance



Blocage mécanique (ex.: bouchon de cérumen)

La surdité de perception

Anomalie au niveau de la transmission de l'influx nerveux

Principales causes:





médicaments et produits chimiques



Exposition aux bruits intenses conduisant à une surdité irréversible (principale cause de surdité)

Doc. 1 Entourer les deux types de surdité.

... / 1,5 pt

C1 5

Doc. 1 Nommer la cause de surdité visée par les campagnes de prévention.

... / 2 pts

[C3] 6 Justifier l'emploi de l'expression « conversion du signal sonore » en précisant l'élément

de l'oreille assurant cette conversion.

(... / 3 pts

DOC.2 Les réglementations sur les appareils et les dispositifs d'écoute

Les appareils (tout appareil portable – dont les baladeurs – permettant l'écoute de sons via un dispositif d'écoute) et les dispositifs d'écoute – tels que casques ou oreillettes – vendus seuls, doivent satisfaire aux exigences de sécurité posées par le Code de la santé publique. [...] S'agissant des exigences de conception, la puissance sonore maximale de sortie d'un baladeur musical ne peut ainsi excéder 100 dB(A) et l'utilisateur doit être informé lorsque le niveau sonore dépasse 85 dB(A).

D'après economie.gouv.fr.



Doc. 2 Justifier le choix du seuil de 85 dB(A) pour informer les utilisateurs.

... / 2 pts

🔼 🔞 Doc. 2 Indiquer l'objectif de cette réglementation. 🗕

... / 2 pts

C4 9 Citer deux mesures de prévention individuelle permettant de limiter

l'exposition au bruit.

... / 3 pts

 \rightarrow

 \rightarrow

Total : ... / 20 pts